

La Déchèterie de la Marine au Port

Horaires

Accueil physique :

La déchèterie vous accueille sans rendez-vous,

du lundi au samedi :
de 8h30 à 17h30
et le dimanche :
de 8h00 à 12h30

Accueil téléphonique :

Nous répondons à vos appels

NUMERO VERT
APPEL GRATUIT À LA REUNION

(à partir d'un poste fixe)

0800 605 605

du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h00
et le samedi de 7h30 à 12h00.

Accessibilité

Le site est accessible aux personnes à mobilité réduite. Les accueillants aident et conseillent tous les usagers.

Nous écrire

Adresse postale :
Territoire de la Côte Ouest
1, rue Eliard Laude
BP 49 – 97822 Le Port Cedex

Fax. : 0262 32 22 22

Mail : courrier@tco.re

Site Internet : www.tco.re



Venir nous voir

Boulevard de la Marine 97420 Le Port



Nos engagements

- 1 Un accès facilité à nos services
- 2 Un accueil attentif et courtois
- 3 Une réponse compréhensible à vos demandes dans un délai annoncé
- 4 Une réponse systématique à vos réclamations
- 5 A votre écoute pour progresser

Vous pouvez obtenir plus de détails en récupérant le dépliant Marianne sur ce site auprès de l'agent d'accueil.

Démarches

A Vous pouvez faire part de vos remarques, suggestions, réclamations :

- Par voie postale, fax, mail
- En appelant le n°vert 0800 605 605 pour tout sujet concernant l'environnement
- En renseignant un dépliant à glisser dans l'urne Marianne (disponible au siège du TCO, dans les déchèteries, cyber-bases et fourrière animale du TCO).

B Démarches à distance :

- En appelant le N°vert 0800 605 605 :

Demande de bacs roulants (ordures ménagères et collecte sélective).

Demande de maintenance de bacs roulants ordures ménagères et collecte sélective).

Demande de capture de chiens ou chats errants (à votre domicile ou sur voie publique).

Demande de ramassage de cadavres de chiens ou chats errants (à votre domicile ou sur voie publique).

Demande de résorption de dépôts sauvages.

Demandes d'informations.

Réclamations concernant l'environnement.

- Sur le site Internet www.tco.re

Vous pouvez obtenir des renseignements concernant vos démarches administratives dans la rubrique e-services/service public local.